



## Les droits sociaux des personnes handicapées

Le 3 décembre est la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies. Le thème de cette année, **Les droits des personnes handicapées : L'action par le développement**, reconnaît les droits des personnes handicapées et leur besoin de jouer un rôle actif et significatif dans le développement de leur collectivité. Pour faire ressortir l'importance de cette journée et du thème de cette année, l'Association canadienne des centres de vie autonome (ACCVA) publiera, tout au long du mois de novembre, une série de quatre feuillets d'information qui refléteront les quatre piliers des droits nécessaires pour assurer une véritable égalité aux Canadiens handicapés.

*Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit<sup>1</sup>.*

*Toute personne a droit à l'éducation<sup>2</sup>.*

*Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet<sup>3</sup>.*

*L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible<sup>4</sup>.*

<sup>1</sup> Article 1, Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies

<sup>2</sup> Article 26, Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies

<sup>3</sup> Article 28, Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies

<sup>4</sup> Article 29, Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies

### Les faits :

- ❖ Les personnes handicapées au Canada sont plus susceptibles que leurs pairs non handicapés d'avoir **un niveau de scolarité plus bas**. Par exemple, **seulement 13,9 %** des personnes handicapées âgées entre 25 et 54 ans **possèdent une formation universitaire**, comparativement à **24,8 %** de leurs homologues sans incapacité<sup>1</sup>.
- ❖ **2,4 millions** d'adultes canadiens handicapés, ou **70 %** des adultes handicapés, ont **besoin d'aide pour les activités quotidiennes**. Ces **mécanismes de soutien permettent aux personnes handicapées de surmonter les obstacles** structureaux et comportementaux existants qui empêchent leur inclusion à part entière dans la société canadienne<sup>2</sup>.
- ❖ Parmi les adultes handicapés qui ont besoin d'un appareil ou d'un accessoire, **le tiers signale avoir des besoins non comblés**<sup>3</sup>.
- ❖ **Le coût demeure un important obstacle** qui empêche des personnes handicapées d'accéder aux mécanismes de soutien nécessaires pour leur inclusion entière. **66 %** des personnes ayant signalé des besoins non comblés ont indiqué que les appareils et accessoires étaient « **trop coûteux** », alors que **50 %** ont indiqué que l'appareil ou l'accessoire n'était « **pas couvert par leurs assurances** »<sup>4</sup>.
- ❖ Les **bienfaits de l'inclusion sociale** illustrent l'importance de veiller à ce qu'elle demeure un droit pour toutes les personnes handicapées. Par exemple, les personnes qui ont un **contrôle personnel, des occasions de participer et de solides réseaux personnels** ont tendance à être **en meilleure santé et à avoir une meilleure qualité de vie**<sup>5</sup>.
- ❖ Au Canada, les organismes et agences remplissent une fonction importante en fournissant les mécanismes de soutien et services nécessaires. **24 %** des personnes handicapées ayant besoin d'aide pour les activités quotidiennes reçoivent un soutien de d'organismes ou d'agences de ce genre<sup>6</sup>.

<sup>1</sup>Gouvernement du Canada. *L'incapacité au Canada*, 2001.

<sup>2</sup>Conseil canadien de développement social. *Fiche d'information du CCDS Personnes handicapées N° 17*, 2005.

<sup>3</sup>Ibid.

<sup>4</sup>Ibid.

<sup>5</sup>Lord, J. *An initial Framework for Quality Assurance: It's About People and Relationships*, 2005.

<sup>6</sup>Conseil canadien de développement social. *Fiche d'information du CCDS Personnes handicapées N° 17*, 2005.

### Quelques solutions :

- ❖ **Les personnes handicapées ont besoin d'une solide base de mécanismes de soutien et de services** pour pouvoir surmonter les obstacles systématiques et comportementaux et parvenir à l'inclusion sociale.
- ❖ On a donné à entendre que les éléments de base nécessaires pour offrir des mécanismes de soutien adéquats comprennent : **l'accès à la planification et à la facilitation individuelles** pour déterminer les mécanismes de soutien individualisés nécessaires et y accéder; **la portabilité** des mécanismes de soutien et du financement pour veiller à ce que les individus puissent choisir les mécanismes et services nécessaires plutôt que de dépendre d'organismes et de structures de financement existants qui ne répondent pas à leurs besoins; une approche des mécanismes de soutien des personnes handicapées **axée sur la personne** pour s'assurer que les personnes reçoivent l'aide dont elles ont besoin; **une responsabilité et une imputabilité partagées** pour s'assurer que nous travaillons en tant que partenaires à l'obtention de résultats axés sur les solutions; et **des conditions économiques qui permettent une participation entière et active**<sup>1</sup>.
- ❖ **L'ACCVA et ses Centres-ressources pour la vie autonome** travaillent fort **pour préconiser, concevoir et offrir des mécanismes de soutien et des services contrôlés par les personnes handicapées** qui reflètent les éléments de base nécessaires à l'inclusion sociale.

<sup>1</sup> Lord, Snow et Dingwall. *Building a New Story: Transforming Disability Supports and Policies*, 2005.